

Image not found or type unknown



Partage d'un fond de commerce cause separation.

Par **Robin_old**, le **20/05/2007** à **21:04**

Marié sous le régime de la participation aux acquêts le 01/10/05 nous avons créé un restaurant enregistré au greffe le 03/10/05 au nom de ma femme (nom propre). Ma femme est avec quelqu'un depuis 2 mois, ai-je des droits à la moitié du fond de commerce? Je m'occupais de l'entretien du resto maintenant je n'ai plus rien, doit-elle subvenir à mes besoins jusqu'au divorce? En vous remerciant d'avance cordialement Philippe Robin.

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **22:33**

Bonjour, Si vous n'avez pas de revenu, en effet votre femme doit vous aider. Le devoir de secours subsiste jusqu'au divorce. Pour ce qui est du fond de commerce, il est probable que vous aurez droit à quelque chose. C'est l'esprit même de votre régime matrimonial.